



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le 16 janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 janvier 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noëlle CORNO
Laurent GODET
Murielle DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER

Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Philippe RODRIGUES
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Claude LEFORT, Sylvie LAJEANNE, Linda DION, Oscar NAVARRO

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Claude LEFORT à Laurent BREZAC, Sylvie LAJEANNE à Isabelle LE HEIN, Linda DION à Frédéric CHATELLIER, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY

Martin MOTTET a été élu Secrétaire de Séance.

ADHÉSION AU RÉSEAU CHAINON MANQUANT

DL_2023_01_06

Madame Dintheer expose :

L'objectif du réseau chainon manquant, réseau professionnel de 305 salles, est le repérage artistique et le développement culturel en circuit court, à tendance équitable et solidaire.

Le Réseau Chainon a créé le Festival du Chainon Manquant, conçu comme un maillon qui connecte les artistes aux programmeurs pour qu'ils se rencontrent.

L'adhésion de l'espace culturel Capellia au réseau chainon manquant permet :

- de découvrir une sélection de spectacles pluridisciplinaires (une centaine) à l'occasion du festival qui a lieu chaque année en septembre dans l'agglomération de Laval
- d'avoir un tarif préférentiel de 65 € (au lieu de 130 €) pour accéder au festival
- de participer à la Tournée du Chainon et de bénéficier de tarifs négociés (de 10 % à 40%) sur les prix des spectacles
- de profiter des mutualisations sur les transports des spectacles en tournée
- de profiter d'échanges et d'expertises sur la qualité artistique des spectacles

Le montant de l'adhésion annuelle est de 300 € TTC.

Ce projet bénéficie donc aux artistes de chaque région en leur permettant une visibilité importante lors du festival (450 professionnels), et en leur assurant un certain nombre de représentations grâce à l'organisation des tournées.

Ce projet bénéficie également aux professionnels, en permettant de construire leur programmation et de réduire le coût artistique.

Vu l'avis de la commission Animation réunie le 04 janvier 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. **D'APPROUVER** l'adhésion de l'espace culturel Capellia au réseau Chainon manquant, pour un montant de 300 € - CAPE 314 A 6281,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance,

MARTIN MOTTET



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL

